



Informations & Programme

Obligations Règlementaires

Certains intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux sont soumis, à l'obligation de disposer d'une « Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux » AIPR, délivrée par l'employeur après vérification par celui-ci de la bonne acquisition des compétences nécessaires.

Arrêté du 22 décembre 2015.

Objectifs

Vous préparez à l'examen AIPR afin d'obtenir l'Attestation de Compétences relative à l'intervention à Proximité de Réseaux conformément à la réglementation pour cela nous allons :

- Approfondir vos compétences.
- Identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail.
- Préparer au mieux votre réussite à l'examen qui se présente sous forme d'un QCM.

Public

Opérateur : personne intervenant directement dans les travaux à proximité de réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Pré requis

Aucun.

Durée

7 heures.



COP FORMATION

conseils & prévention

Evaluation

- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique.
- Une attestation de compétences pour le niveau concerné sera remise aux participants en fin de formation.
- Celle-ci mentionnera la réussite ou l'échec aux évaluations théorique. QCM comprend 30 questions. Le score minimal ou être validé et de 36 points sur 6.

Validation

- Attestation de formation.
- Attestation de compétences Niveau Opérateur.

Documentation

Un livret de formation est remis à chaque participant.

Matériel Pédagogique

- Visuel sur vidéoprojecteur.
- Discussions.
- Entraînement sur tablettes numériques fournies par COP Formation ou sur Ecran Informatique du client.
- Exercices sur application des thèmes abordés.

Programme

Préparation et mises en Œuvre du Chantier :

- L'impact de la réforme de la protection à l'endommagement des réseaux sur chantiers : rôles, missions et responsabilités de chacun, vos obligations avant et après les travaux.
- La réglementation DT, DICT, principaux points de repères, fonctionnement du système.
- Mesurer les risques afférents au réseaux souterrains et aériens (selon la caractéristique des énergies, liés aux atteintes et aux réseaux existants).
- Les piquetages, marquage au sol.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

Préparer son intervention :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux, savoir identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité de réseau, quels sont les signes avertisseurs, indicateurs.
- Respect de l'environnement.

25 avenue de Berlincan - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

☎ 06 35 44 03 34 - ✉ conseil@cop-formation.fr - 🌐 www.cop-formation.fr

N° Déclaration d'Activité 72 3309848 33 - NAF 8559A - Siret : 811 587 161 00019

Comment travailler à Proximité de Réseaux ?

- Les moyens de protection collective et individuelle.
- Analyse des risques sur la zone de travail par rapport à des situations exposées.
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues.
- Les règles pour les branchements.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- L'obligation de récolement.
- Reconnaissance des matériels en lien avec le réseau.

Que faire en cas d'anomalies ?

- Les mesures à respecter en cas d'accrochage, vidéos, la règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilité de l'entreprise.

Examen AIPR :

- Examen de compétences par QCM sur tablettes numériques fournies par COP Formation ou sur poste informatique du client.
- Test réalisé par un de nos partenaires agréé.